

APPEL À PROPOSITIONS

RECRUTEMENT D'UN CONSEIL JURIDIQUE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE GAINHEALTH BENIN

Publié par

L'Alliance mondiale pour une meilleure nutrition (GAIN)

TABLE DES MATIÈRES

I. CONTEXTE DU PROJET ET PORTÉE DES TRAVAUX	2
II. INSTRUCTIONS POUR RÉPONDRE	5
III. TERMES ET CONDITIONS DE CETTE SOLLICITATION	9
IV. OFFRE DE SERVICES	11

I. CONTEXTE DU PROJET ET PORTÉE DES TRAVAUX

1. À PROPOS DU GAIN

L'Alliance mondiale pour une meilleure nutrition (GAIN) est une fondation suisse lancée aux Nations Unies en 2002 pour lutter contre la souffrance humaine causée par la malnutrition. En collaboration avec les gouvernements et les entreprises, nous visons à transformer les systèmes alimentaires afin qu'ils offrent une alimentation plus nutritive à tous.

Chez GAIN, nous croyons que tout le monde dans le monde devrait avoir accès à des aliments nutritifs et sûrs. Nous travaillons à comprendre et à fournir des solutions spécifiques au défi quotidien de l'insécurité alimentaire auquel sont confrontés les personnes pauvres. En comprenant qu'il n'existe pas de modèle « taille unique », nous développons des alliances et construisons des programmes sur mesure, en utilisant une variété de modèles et d'approches flexibles.

Nous construisons des alliances entre gouvernements, entreprises locales et mondiales, ainsi qu'entre la société civile afin d'apporter des améliorations durables à grande échelle. Nous faisons partie d'un réseau mondial de partenaires travaillant ensemble pour créer des solutions durables à la malnutrition. À travers des alliances, nous apportons un soutien technique, financier et politique aux principaux acteurs du système alimentaire. Nous utilisons des apprentissages spécifiques, des preuves d'impact et des résultats de projets et programmes pour façonner et influencer les actions des autres.

Basée à Genève, en Suisse, GAIN possède des bureaux de représentation au Danemark, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux États-Unis. De plus, nous avons des bureaux nationaux au Bangladesh, en Éthiopie, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Mozambique, au Nigeria, au Pakistan et en Tanzanie. Des programmes et projets sont réalisés dans divers autres pays, notamment en Afrique et en Asie.

La mise en œuvre des projets de GAIN BENIN peut impliquer diverses réflexions ou questions réglementaires et juridiques concernant des aspects liés à la gestion de ses projets ou la mise en œuvre d'activités spécifiques de ses projets. Afin de consolider nos opérations, GAIN BENIN souhaite faire appel aux services d'un conseiller juridique expérimenté (avocat ou cabinet d'avocats) pour un soutien dans divers domaines juridiques adaptés à notre mission et à nos activités.

2. CONTEXTE

L'Alliance mondiale pour une meilleure nutrition (GAIN) publie cette demande de propositions (RFP) et sera l'organisation administrative responsable de cette RFP.

Le but de cette demande d'offres est d'engager les services d'un avocat ou un cabinet d'avocats pour fournir à GAIN Bénin un appui juridique externe, permanent et polyvalent, afin de sécuriser juridiquement ses opérations et ses projets au Bénin.

3. CHAMP D'ACTION ET LIVRABLES

3.1. OBJECTIFS

L'objectif de cette mission est de fournir à GAIN Bénin un soutien juridique stratégique et opérationnel, en particulier :

1. Fournir des services de conseil juridique pour permettre à GAIN Benin de garantir que ses activités respectent les lois et réglementations applicables ;

2. Identifier les risques juridiques émergents et proposer des stratégies d'atténuation ;
3. Anticiper, analyser et gérer les risques juridiques, y compris les litiges potentiels, en particulier ceux liés aux contrats, accords, protocoles d'accord ou autres engagements juridiques ;
4. Représenter GAIN Benin dans les procédures judiciaires, la médiation ou l'arbitrage et fournir des conseils sur la stratégie de dossier, l'évaluation des risques et la prévention des litiges
5. Gérer les dépôts statutaires et les soumissions obligatoires au Bénin, Commission / notariation / certification de documents ;
6. Soutenir GAIN Benin dans le processus d'enregistrement et d'obtention d'un accord de siège du ministère des Affaires étrangères du Bénin ;
7. A la demande, Organiser des formations et des sessions de sensibilisation juridique au bénéfice des équipes afin de renforcer les capacités internes.

3.2. LIVRABLES

Dans le cadre de la présente mission, le prestataire retenu sera tenu de fournir à gain Benin des livrables permettant d'assurer un accompagnement juridique efficace, réactif et documenté, de sécuriser ses opérations et engagements, et de renforcer sa conformité aux exigences légales et réglementaires applicables au Bénin.

Le plan de présentation des livrables attendus dans le cadre de la présente mission se décline comme suit :

N°	Livrable	Contenu attendu	Fréquence / échéance
1	Notes et avis juridiques	Avis écrits sur les questions juridiques soumises par GAIN, avec analyse du cadre applicable, risques identifiés et recommandations	À la demande
2	Revue et sécurisation des contrats	Analyse, rédaction ou révision des contrats, conventions, MoU, accords, lettres d'engagement, contrats de consultants, fournisseurs, partenaires, etc.	À la demande
3	Matrice des risques juridiques	Identification des principaux risques juridiques affectant les opérations de GAIN, niveau de risque, conséquences et mesures d'atténuation proposées	Initialement puis mise à jour périodique
4	Veille juridique et réglementaire	Information sur les nouvelles lois, décrets, arrêtés, obligations réglementaires et évolutions susceptibles d'affecter GAIN	Trimestrielle ou selon besoin
5	Rapport de conformité juridique	Évaluation de la conformité de GAIN avec les principales obligations légales et réglementaires applicables à ses opérations au Bénin	Annuel ou selon besoin
6	Assistance aux formalités légales et administratives	Dossiers de déclaration, dépôts, certifications, légalisations, notariation et autres formalités auprès des autorités compétentes	À la demande
7	Dossier d'obtention de l'accord de siège	Préparation, revue et suivi du dossier ; échanges avec les autorités compétentes ; suivi jusqu'à l'aboutissement de la procédure	Selon le calendrier de la procédure
8	Assistance en matière de contentieux	Notes d'analyse, stratégie de défense, correspondances juridiques, préparation des dossiers et représentation devant les juridictions, instances arbitrales ou de médiation lorsque nécessaire	Selon les besoins
9	Sessions de formation et sensibilisation	Supports de formation et sessions destinées au personnel sur les risques juridiques, contrats, conformité, obligations réglementaires, etc.	Au moins 2 sessions/an ou selon besoin

10	Rapport périodique d'activités juridiques	Synthèse des demandes traitées, avis rendus, contrats examinés, formalités effectuées, risques identifiés, contentieux et recommandations	Trimestriel
11	Rapport annuel de mission	Bilan global des services fournis, principales problématiques rencontrées, risques résiduels et recommandations pour l'année suivante	Annuel / fin de contrat

3.3 CHAMP DE SERVICE ET RESPONSABILITES

En général, le cabinet d'avocats fournira à GAIN Bénin des domaines de soutien juridique stratégique et opérationnel sur demande. Les services incluront :

1. Surveillance légale et conformité réglementaire

- a- Assurer un suivi juridique continu et opportun et fournir les lois/réglementations juridiques, réglementaires et fiscales applicables aux activités de GAIN
- b- Élaborer le cadre de conformité réglementaire pour GAIN Benin
- c- Conseiller GAIN sur l'interprétation et l'application des lois locales
- d- Fournir à GAIN des avis juridiques sur les lois émergentes et nouvellement adoptées affectant les opérations et activités de GAIN
- e- Soutenir GAIN Benin dans le respect de ses obligations légales et réglementaires (exigences fiscales, sociales, administratives)

2. Gestion des risques juridiques et résolution des litiges

- a) Identifier et analyser les risques juridiques liés aux activités et opérations de GAIN Benin et Proposer des mesures d'atténuation appropriées
- b) Soutenez GAIN Benin dans la gestion des différends potentiels
- c) Représenter GAIN Benin devant les tribunaux compétents ou les autorités compétentes au Bénin, lorsque cela est nécessaire et selon les termes convenus

3. SOUTIEN AUX ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS AU STATUT DE L'ORGANISATION ET AUX NÉGOCIATIONS ET AUX RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

1. Soutenir GAIN dans les procédures liées à :

- A- Reconnaissance légale
- B- Relations avec les autorités étatique

2. Conseiller sur les droits et obligations découlant du statut juridique de GAIN.

3. Fournir un soutien juridique lors des négociations avec des partenaires des secteurs public et privé

4. FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES INTERNES

- A- Concevoir et animer des sessions de formation juridique pour le personnel ;
- B- Sensibiliser aux risques juridiques, aux obligations contractuelles et aux meilleures pratiques de conformité.
- C- Le conseiller juridique interviendra de façon permanente dans le cadre de son obligation de conseiller, et de manière ponctuelle à la demande de GAIN BENIN, sur des missions spécifiques.
- D- Pour chaque mission demandée, GAIN BENIN fournira une description des besoins par e-mail ou un autre document qui décrira le contexte, l'objectif, la portée et l'organisation de la mission, la durée estimée, ainsi que les résultats et livrables attendus.
- E- Avant de commencer une intervention donnée, le conseiller juridique (avocat ou cabinet d'avocats) doit avoir l'accord préalable de GAIN BENIN et s'accordera formellement sur les délais requis ainsi que la méthodologie appropriée pour accomplir la mission qui m'a été confiée.

5. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La mission est prévue pour une durée initiale de douze (12) mois, avec un démarrage prévisionnel en novembre 2026.

Le prestataire retenu, qu'il s'agisse d'un avocat individuel ou d'un cabinet d'avocats, devra être basé à Cotonou, République du Bénin, et être en mesure d'assurer un accompagnement régulier et réactif de GAIN Bénin pendant toute la durée de la mission.

La mission sera principalement exécutée à Cotonou, avec la possibilité pour le prestataire d'effectuer, lorsque cela est nécessaire, des déplacements ou interventions auprès des autorités, juridictions, administrations ou autres parties prenantes concernées.

II. INSTRUCTIONS POUR RÉPONDRE

Cette section présente les modalités et exigences relatives à la soumission des offres dans le cadre de la présente sollicitation. Il est recommandé à l'ensemble des candidats de lire attentivement cette section avant de préparer et de soumettre leur offre, afin de s'assurer du respect de toutes les instructions, exigences et conditions applicables au processus de réponse.

4. CONTACT

Veuillez adresser toutes les demandes de renseignements et autres communications au contact ci-dessous. Les réponses ne seront pas confidentielles sauf dans les cas où des informations propriétaires sont impliquées.

- infogainbenin@gainhealth.org

5. BUDGET

Les candidats doivent fournir à GAIN une proposition détaillée de pourcentage de frais. Le montant final du budget devra être approuvé par l'organisation avant le lancement du projet.

6. FORMAT DE LA PROPOSITION

La proposition doit être formatée comme suit :

Les prestataires de services intéressés par cet appel à manifestations d'intérêt sont invités à soumettre une offre composée de deux parties distinctes : une offre technique et une offre financière.

1. Offre technique

Section A : Lettre de soumission

Lettre officielle signée par le candidat ou son représentant dûment habilité.

Section B : Présentation du cabinet ou de l'avocat

- Profil et présentation générale ;
- Statut juridique et coordonnées ;
- Domaines d'expertise ;
- Expérience générale dans la fourniture de services juridiques.

Section C : Expérience et références pertinentes

- Expérience dans l'accompagnement d'ONG, d'organisations internationales ou d'autres structures similaires ;
- Expérience au Bénin dans les domaines juridiques pertinents pour la mission ;
- Références de missions similaires réalisées au cours des dernières années.

Section D : Compréhension de la mission

Présentation de la compréhension par le candidat des besoins, enjeux et risques juridiques de GAIN Bénin.

Section E : Approche méthodologique et plan de travail

Description de l'approche proposée, de la méthodologie d'intervention, des modalités de communication et de suivi des demandes de GAIN.

Section F : Champ d'intervention et livrables

Présentation des services proposés, des livrables attendus, de leur contenu et des délais indicatifs de réalisation.

Section G : Équipe proposée

Présentation des personnes clés affectées à la mission, leurs qualifications, expériences et rôles respectifs.

Section H : Planning d'exécution

Présentation du calendrier indicatif de mise en œuvre de la mission sur la période contractuelle de douze (12) mois.

Critère d'Évaluation technique

Critères	Points
Qualité du CV de l'avocat ou des membres clés du cabinet	10 pts
Comprendre les termes de référence (ToR)	10 pts
Agrément d'exercices	10 pts
Methodologies intervention proposée	10 pts
Expérience générale en conseil juridique	10 pts
Expérience en droit du travail / Droit OHADA	10 pts

Expérience en conseil juridique auprès d'organisations non gouvernementales	10 pts
Preuve d'expérience similaire	10 pts
Total	80 pts

2. Offre financière

L'offre financière doit préciser :

1. Honoraires pour l'assistance juridique ;
2. Modalités de paiement (trimestrielles, basées sur la performance, etc.)
3. Toute autre information pertinente concernant la structure des coûts

3. Pièces administratives et justificatives

La proposition devra également comprendre, selon le statut du candidat :

- les documents d'enregistrement et d'existence légale du cabinet ou de l'avocat ;
- les documents attestant de l'habilitation professionnelle à exercer au Bénin ;
- les attestations ou références professionnelles pertinentes ;
- les coordonnées bancaires du candidat ;

7. SOUMISSION

Les originaux doivent être soumis comme suit :

Une copie électronique contenant les documents, en PDF, ainsi que toutes les informations requises, y compris la proposition de frais, devraient parvenir à GAIN à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Les offres doivent être envoyées exclusivement par e-mail à l'adresse suivante :

Cotationbenin@gainhealth.org avec en ligne d'objet : **RECRUTEMENT D'UN CONSEIL JURIDIQUE**

8. ÉCHÉANCE

Les propositions complétées doivent être soumises à GAIN **au plus tard le vendredi 15 Novembre 2026 à 16h59 mm via l'adresse Cotationbenin@gainhealth.org**. Les propositions peuvent être obtenue avec un cachet postal à la date limite, à condition qu'un e-mail de la proposition soit soumis avant la date limite.

GAIN est une organisation pour l'égalité des chances et encourage les candidatures de candidats qualifiés et de cabinets de divers horizons, y compris des avocates et des cabinets dirigés par des femmes.

9. INACCEPTABLE

Les propositions suivantes ne seront automatiquement pas prises en compte ni acceptées :

- Les propositions reçues après la date limite de la demande d'offres.
- Des propositions incomplètes.
- La non-présentation de l'offre de services (Offer of Services)

- Le non-respect des exigences relatives à la présentation de l'offre technique et financière est éliminatoire.
- L'incapacité juridique du soumissionnaire à effectuer ce type de service, dûment justifiée par la présentation des documents administratifs requis.
- Des propositions qui ne sont pas signées.

10. RÉVISIONS

Les propositions peuvent être révisées par courrier électronique et confirmées par version papier, à condition que ces révisions soient reçues avant la date limite.

11. ACCEPTATION

GAIN n'acceptera pas nécessairement le coût le plus bas ni aucune des propositions soumises. En conséquence, les critères d'éligibilité, les critères d'évaluation et les exigences obligatoires préviendront.

12. ACHÈVEMENT

- Les propositions doivent être soumises sur l'en-tête officiel de l'organisation ou de l'entreprise chef de file et doivent être signées par un mandant ou un signataire autorisé de l'entreprise ou de l'organisation principale.
- En cas d'erreur dans le calcul des coûts globaux, les coûts unitaires prévaudront.
- Il incombe au demandeur de comprendre les exigences et instructions spécifiées par GAIN. Dans le cas où une clarification est nécessaire, il est conseillé aux demandeurs de contacter la personne responsable au GAIN en vertu de la section II. point 1., avant de soumettre leur candidature.
- Bien que GAIN ait déployé des efforts considérables pour garantir une représentation exacte dans cette demande de proposition (RFP), les informations contenues dans cette RFP sont fournies uniquement à titre de ligne directrice. Les informations ne sont pas garanties pour être exactes par GAIN. Rien dans cette RFP n'a pour but de dispenser les demandeurs de former leurs propres opinions et conclusions concernant les questions abordées dans cette RFP.
- En répondant à cette RFP, le demandeur confirme sa compréhension que le non-respect de l'une des conditions de la RFP peut entraîner la disqualification de sa soumission.

13. DROITS DE REJET

GAIN se réserve le droit de rejeter toute ou partie des soumissions ou d'annuler ou retirer cette demande de propositions pour quelque raison que ce soit, à sa seule discrétion, sans engager de frais ni de responsabilité pour les coûts ou dommages encourus par un candidat, y compris, sans limitation, les frais engagés lors de la préparation de la soumission. Le demandeur reconnaît et accepte que GAIN n'indemniserait pas le demandeur pour les frais, dépenses, paiements ou dommages directement ou indirectement liés à la préparation de la soumission.

14. RÉFÉRENCES

GAIN se réserve le droit, avant d'accorder la Proposition, d'exiger que le demandeur soumette les preuves de qualifications jugées nécessaires, et prendra en compte les preuves concernant les qualifications et capacités financières, techniques et autres du candidat.

15. DIFFUSION DES INFORMATIONS

Après l'attribution de la proposition et sur demande écrite à GAIN, seules les informations suivantes seront communiquées :

- Nom du candidat retenu.
- Le classement individuel du candidat.

III. CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE SOLLICITATION

1. AVIS DE SOLLICITATION NON CONTRAIGNANTE

GAIN se réserve le droit de rejeter toutes les offres reçues en réponse à cette sollicitation et n'est en aucun cas obligé d'accepter une proposition. GAIN se réserve également le droit de négocier le fond des propositions des candidats retenus, ainsi que la possibilité d'accepter des composantes partielles d'une proposition si cela le juge approprié.

2. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations fournies dans le cadre de cette sollicitation sont considérées comme confidentielles. Dans le cas où une information serait divulguée de manière inappropriée, GAIN cherchera les recours appropriés dans la mesure autorisée. Les propositions, discussions et toutes les informations reçues en réponse à cette sollicitation seront tenues strictement confidentielles.

3. DROIT À DES NÉGOCIATIONS FINALES SUR LA PROPOSITION

GAIN se réserve le droit de négocier les coûts finaux et l'étendue finale des travaux de la proposition. GAIN se réserve le droit de limiter ou d'inclure des tiers à la seule et pleine discrétion de GAIN dans ces négociations.

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions seront examinées par l'équipe de sélection. Ce qui suit indique une liste des critères importants selon lesquels les propositions seront évaluées. Cette liste n'est ni exhaustive ni 100 % inclusive et est fournie pour renforcer la capacité des candidats à répondre avec fond.

Les candidats doivent soumettre les informations suivantes, conformément aux directives données dans cette section :

- Compréhension de l'étendue du travail :
 - o La proposition doit démontrer une compréhension claire de l'objectif du projet et des livrables tels que définis à la Section I.
- Démontrez une compréhension claire des exigences techniques de cette demande de propositions :
 - o Fournir une documentation technique détaillée de la stratégie proposée.
 - o Preuve d'expérience dans la mise en œuvre de solutions utilisant la plateforme informatique proposée.
- Les approches créatives et méthodologiques nécessaires pour mettre en œuvre chacune des parties du champ d'action du travail.
- Exhaustivité du plan de travail et raison du délai proposé :

- La proposition doit inclure un plan de travail réalisable pour garantir la réussite des livrables.
- Le plan de travail détaille la manière dont les activités seront coordonnées.
- Budget détaillé et rapport coût-efficacité de l'approche proposée :
 - Preuves d'approches rentables pour réaliser le champ des travaux dans le cadre du budget proposé.
 - La proposition doit identifier les défis possibles et inclure des approches créatives pour les relever.
- Plan de gestion et de personnel :
 - Les membres de l'équipe travaillant sur ce projet doivent posséder les qualifications et l'expérience globale requises pour réussir la mise en œuvre du projet.
 - Les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe doivent être clairement définis. GAIN doit avoir une personne principale de contact clairement identifiée dans la proposition.
- Une offre de services dûment complétée.

GAIN se réserve le droit de contacter les particuliers et les entrepreneurs afin de vérifier les informations fournies dans le cadre de la Proposition.

5. PROCESSUS D'EXAMEN

Le processus d'évaluation impliquera un comité d'évaluation avec des participants sélectionnés par GAIN.

6. LIMITATIONS CONCERNANT LES TIERS

GAIN ne représente, ne garantit pas et n'agit en tant qu'agent pour un tiers à la suite de cette sollicitation. Cette sollicitation n'autorise aucun tiers à lier ou à engager GAIN de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit expresse de GAIN.

7. COMMUNICATION

Toute communication concernant cette sollicitation doit être adressée aux parties concernées chez GAIN. Contacter des tiers impliqués dans la RFP, le comité d'examen ou toute autre partie peut être considéré comme un conflit d'intérêts et entraîner la disqualification de la proposition.

8. ACCEPTATION FINALE

L'attribution d'une proposition n'implique pas l'acceptation de ses termes et conditions. GAIN se réserve le droit de négocier les termes et conditions finaux, y compris les coûts et l'étendue des travaux, lors de la négociation du contrat final à conclure entre GAIN et le demandeur.

9. PÉRIODE DE VALIDITÉ

L'offre de services restera valable pendant une période de 60 jours après la date de clôture de la Proposition. En cas d'adjudication, le candidat retenu devra conclure un contrat soumis aux termes et conditions de GAIN.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sous réserve des termes du contrat à conclure entre GAIN et le demandeur, la propriété de la propriété intellectuelle liée à l'étendue du contrat, y compris les informations techniques, le savoir-faire, les processus,

les droits d'auteur, les modèles, les dessins, le code source et les spécifications développés par le demandeur dans l'exécution du contrat, sera entièrement acquise par GAIN.

11. PORTÉE DU CHANGEMENT

Une fois le contrat signé, aucune augmentation de la responsabilité de GAIN ni des frais à payer par GAIN pour les services résultant d'une quelconque modification, modification ou interprétation des documents ne sera autorisée ou versée au demandeur, sauf si cette modification, modification ou interprétation a reçu l'approbation écrite expresse préalable de GAIN.

IV. OFFRE DE SERVICES

Offre soumise par :

(Imprimez ou tapez l'entreprise, nom et adresse de la société)

Moi (Nous), les soussignés, proposons à GAIN de fournir toute l'expertise, la supervision, les matériaux et autres éléments nécessaires pour accomplir, à la pleine satisfaction de la Directrice Pays ou du représentant autorisé, le travail tel que décrit dans la Demande de Proposition selon les termes et conditions de GAIN, pour les prix suivants :

- a. Click or tap here to enter text.
- b. Click or tap here to enter text.
- c. Click or tap here to enter text.
- d. Click or tap here to enter text.

Je (Nous) acceptons que l'Offre de services reste valable pendant une période de soixante jours (60) civils après la date de réception par GAIN.

Je (Nous) soumetts ce qui suit :

- (a) Une Proposition de réalisation des travaux, conformément aux exigences spécifiées de GAIN.
- (b) Une Offre de services dûment remplie, sous réserve des termes présentés.

LES OFFRES QUI NE CONTIENNENT PAS LA DOCUMENTATION MENTIONNÉE CI-DESSUS OU QUI DÉROGENT AU FORMAT DE CALCUL PRESCRIT PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME INCOMPLÈTES ET NON RÉACTIVES.

Date ce jour de Click or tap here to enter text. in Click or tap here to enter text.

Signature (applicant)

Signature (applicant)